



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

météorologie

Question écrite n° 49046

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le budget de Météo-France. Il rappelle l'activité stratégique de Météo-France qui est au coeur des processus de prévisions et de prévention qui permettent de maîtriser notre environnement, d'épargner des vies humaines et de réduire les dommages aux tiers. Ainsi, de nombreuses études, certaines datant de 1985 comme celle du Conseil économique et social, d'autres beaucoup plus récentes comme celles du ministère de l'agriculture après les tempêtes de décembre dernier, ou d'autres conduites par l'Organisation météorologique mondiale, donnent toutes des fourchettes allant de 1 à 5 pour les plus pessimistes jusqu'à 1 à 100, entre l'investissement dans ce secteur et les gains économiques ou les pertes évitées à la communauté nationale. Or, les personnels de Météo-France sont actuellement inquiets quant au maintien de la qualité de leur service rendu. En effet, le prochain contrat d'objectif (période 2001-2005) entre l'Etat et Météo-France prévoit une stagnation des effectifs et une poursuite de la diminution des ouvriers d'Etat et des militaires. De plus, pour le passage aux 35 heures, la création de 75 emplois seulement serait prévue pour les 1 400 exploitants en service posté en permanence et aucun recrutement compensatoire pour les 2 300 personnes en horaire de bureau. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour rassurer les personnels de Météo-France qui souhaitent pouvoir continuer à exercer pleinement leurs tâches d'observation, de prévision de climatologie, mais aussi tous les travaux de sensibilisation des jeunes à la prévention des risques météorologiques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49046

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4250